

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 429

26 février 2009

SOMMAIRE

3P Automation S.A.	20565	Lady'Va	20580
Accessit S.à r.l.	20546	Les Lingeries Classiques	20577
AJYR Investissement S.A.	20564	Les Taillades S.à r.l.	20577
Alchimie Capital S.A.	20551	Lights International Trading S.A.	20557
AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l.	20585	L.M. S.à r.l.	20578
Anolis-Lux S.A.	20589	Luxembourg Investment Trend S.A.	20557
Arrivederci - An der Griecht S.à r.l.	20585	Lux Logistics 24 S.à r.l.	20553
Axus Luxembourg S.A.	20589	Magilux S.à r.l.	20576
Beyla Investments S.A.	20572	Magnisense	20584
Bimex SA	20586	Marco Polo 21st Holding S.A.	20546
Boomrang	20584	Maribogas S.à r.l.	20579
British American Tobacco Brands (Swi- tzerland) Limited	20583	Multiplan Group S.A./N.V./Ltd/AG	20566
CI-BBOI S.à r.l.	20584	No Limits Packaging S.A.	20579
Coiffure Vandivinit Sàrl	20580	Panel Investment S.A.	20571
ColMolitor (Lux) S.à r.l.	20577	Pâtisserie La Chouquette S.à r.l.	20568
Conceptu'l S.à r.l.	20580	PAUL International	20548
Content Union S.A.	20581	Prince S.A.	20578
Coparfin	20554	Procastor S.à r.l.	20576
Credit Suisse Atlas I Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	20580	Project Minerva Properties S.à r.l.	20584
Curci & Cie S.à r.l.	20564	Promag Bélux S.A.	20584
Edessa SA	20559	Scania Finance Luxembourg S.A.	20572
Fame Holdings S.à r.l.	20552	SC Investments LMG S.à r.l.	20590
Fix Finance S.A.	20556	SC Investments S.à r.l.	20590
G.E.I.E. - PILA	20585	SDIC	20586
Grosvenor Continental Europe Holdings S.A.	20579	Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.	20560
Hocan (Luxembourg) S.à r.l.	20548	Solidus Luxembourg S.A.	20569
Holder International	20548	Stadeco International S.A.	20551
I.D. Sport	20581	Station FRANCO S.à r.l.	20586
Il Limoncello S.à r.l.	20578	Station FRANCO S.à r.l.	20592
Intergrroupe S.A.	20556	Transmedia Services S.à r.l.	20556
Intergrroupe S.A.	20556	Veith Transporte S.à r.l.	20550
		Vending Investment II S.à r.l.	20586
		Welland (Luxembourg) S.à r.l.	20555

Accessit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.974.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020521/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06694. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Marco Polo 21st Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 103.404.

AUFLÖSUNG

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of January.

Before the undersigned notary Me Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company "PUNTA PLATA CORPORATION", with registered office in Victoria, Mahe, Francis Rachel Street, Oliaji Trade Centre, 1st floor, Suite 13, inscribed in the Copanies' Registry of Victoria, Mahe (Republic of Seychelles) as International Business Company under the number 016837,

here duly represented by Mr Jean Paul KILL, attorney-at-law, professionally residing in L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the public limited company "Marco Polo 21st Holding S.A.". with registered office in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 103.404, (hereinafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 5th of October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1258 of the 8th of December 2004.

II.- That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (31.- EUR) each.

III.- That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company.

IV.- That the Sole Shareholder decides to dissolve and to liquidate the Company, with retroactive effect on December 31st, 2008.

V.- That the Sole Shareholder is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

VI.- That the Sole Shareholder, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII.- That fully discharge is given to the board of directors and the statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.

VIII.- That the liquidation of the company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX.- That the bearer shares have been cancelled.

X.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed has been drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing party, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, den einundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft "PUNTA PLATA CORPORATION", mit Sitz in Victoria, Mahe, Francis Rachel Street, Oliaji Trade Centre, 1st floor, Suite 13, eingetragen im Gesellschaftsregister von Victoria, Mahe (Republik der Seychellen) als International Business Company unter der Nummer 016837,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Jean Paul KILL, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in L-1528 Luxemburg, 22-24, boulevard de la Foire.

Die erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Aktiengesellschaft "Marco Polo 21st Holding S.A.", mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 103.404, (hiernach die "Gesellschaft"), gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, Notar mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 5. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1258 vom 8. Dezember 2004.

II.- Dass das Gesellschaftskapital einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von einunddreißig Euro (31,- EUR) pro Aktie.

III.- Dass die erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, alleinige Aktieninhaberin (die "Alleingeschafterin") der Gesellschaft ist.

IV.- Dass die Alleingeschafterin beschließt die Gesellschaft, rückwirkend zum 31. Dezember 2008, aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass die Alleingeschafterin die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass die Alleingeschafterin, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Inhaberaktien annulliert worden sind.

X.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zither, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: KILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 février 2009. Relation GRE/2009/413. Reçu soixante quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 4. Februar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020430/231/98.

(090021214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Hocan (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 139.606.

Les Comptes Annuels et Rapport du Commissaire au 31 OCTOBRE 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009020527/2270/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01297. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

**PAUL International, Société Anonyme,
(anc. Holder International).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.534.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Maitre Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "HOLDER INTERNATIONAL", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 65.534, incorporated by deed of the undersigned notary, on July 6, 1998, published in the Memorial C number 734 of October 10, 1998. The articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on June 24, 2004, published in the Memorial C number 943 of September 22, 2004.

The meeting is opened by Mr Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Valerie BERNS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr David SANA, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. With effect to January 1, 2009, adoption by the company of the name "PAUL International" and subsequent amendment of the 1st article of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"There is hereby established a société anonyme under the name of "PAUL International"."

2. Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolution:

Resolution

The meeting decides to adopt, with effect to January 1, 2009, the name "PAUL International" and to amend subsequently the 1st article of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of "PAUL International".
Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HOLDER INTERNATIONAL", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.534, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 734 du 10 octobre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 943 du 22 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Avec effet au 1^{er} janvier 2009, adoption par la société de la dénomination sociale "PAUL International" et modification subséquente du 1^{er} article des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PAUL International"."

2. Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'adopter avec effet au 1^{er} janvier 2009, la dénomination "PAUL International" et de modifier en conséquence le 1^{er} article des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PAUL International"."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - BERNS - SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009 Relation GRE/2009/162 Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020433/231/100.

(090021107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Veith Transporte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 6, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.673.

Im Jahre zweitausendneun, am dreissigsten Januar.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

IST ERSCHIENEN:

Herr Andreas Hubertus Marie VAN DER VINNE, Kaufmann, wohnhaft in Lootakkerstraat 1, Gendt (Niederlande).

Vorgenannter Komparent, erklärt dass er der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "VEITH TRANSPORTE S.à r.l.", mit Sitz in L-5812 Bad Mondorf, 6, rue de Luxembourg, eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 113.673, ist.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, vom 28. Dezember 2005, veröffentlicht im Memorial C Nummer 759 vom 14. April 2006.

Die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorgenannten Notar Jean SECKLER, vom 5. Juli 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2135 vom 28. September 2007.

Sodann ersuchte der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die amtierende Notarin, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleiniger Anteilseigner bittet die amtierende Notarin, folgende Anteilsabtretung zu beurkunden:

Abtretung von einhundert (100) Anteilen aufgrund einer Anteilsabtretung von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift aufgenommen am 30. Januar 2009, welche gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben enregistriert zu werden, zum Kaufpreis von EINEN EURO (EUR 1.-) durch Frau Carmen VEITH, Kauffrau, wohnhaft in D-66557 Hüttigweiler, Talstrasse 23, an den Komparenten persönlich, vorbenannt, welche die gegenwärtigen Abtretung annimmt.

Der alleinige Anteilseigner bekennt den Kaufpreis der Anteile vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde und in Abwesenheit der amtierenden Notarin gemäss der beiliegenden Vereinbarungen gezahlt zu haben.

Der alleinige Anteilseigner tritt ab sofort in den Besitz und Genuss der ihm übertragenen Anteile und ist ab sofort in die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners eingesetzt.

Der alleinige Anteilseigner erklärt diese Übertragung als der Gesellschaft rechtsgültig zugestellt, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, respektive des Artikels 190 des Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Durch die vorhergehenden Beschlüsse, ist Artikel schs (6) der Satzung wie folgt zu lesen:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500.-), aufgeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile mit einem Nominalwert von je EINHUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125.-)."

Bescheinigung

Die unterzeichnende Notarin bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 erfüllt sind.

20551

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft. Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat der Komparent zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A.H.M.Van der Vinne, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2009. Relation: EAC/2009/1107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boïça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009020446/272/53.

(090021074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Stadeco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.732.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020523/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06696. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.041.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société PEGASE PARTNERS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.294,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique (ci-après "l'Actionnaire Unique") de la société anonyme ALCHIMIE CAPITAL S.A., avec siège social à Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.041 constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 833 du 9 mai 2007, modifiée par un acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association, numéro 1990 du 14 septembre 2007 et par un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 décembre 2008, en cours de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association,

ici dûment représentée par Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 24 décembre 2008.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante représentée comme ci-avant indiquée après avoir pris en considération l'intérêt de la Société a requis le notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de la création d'un capital autorisé d'un montant de 6.572 € (six mille cinq cent soixante-douze euros) et de donner les pouvoirs subséquents au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social

de la Société par la tenue de conseils d'administration et d'exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants en relation avec une telle émission d'actions.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la création du capital autorisé.

Par conséquent l'article 5 des statuts de la Société sera modifié comme suit:

"Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.-EUR) chacune.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé de la Société est fixé à TRENTE SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS (37.572,- EUR). Le conseil d'administration de la Société aura le pouvoir d'émettre des actions et d'augmenter le capital social dans la limite du capital autorisé pour une période de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2009 en faveur des personnes exerçant leur droit conformément aux contrats de souscription de 121 bons de souscriptions d'actions A et de 91 bons de souscriptions d'actions B créés par la Société et d'exclure les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants en relation avec une telle émission d'actions.

Une telle autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La réalisation du capital social autorisé pourra prendre la forme de la création et de l'émission de nouvelles actions avec une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.-EUR) chacune lesquelles bénéficieront de droits identiques aux actions antérieurement émises, étant précisé que les titulaires de bons de souscriptions d'actions A et B auront un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital pendant la période d'exercice des bons de souscriptions d'actions A et B et que le droit préférentiel de souscription du ou des titulaire(s) de bons de souscriptions d'actions A et/ou de bons de souscriptions d'actions B sera proportionnel à la fraction de capital dilué que représente les bons de souscriptions d'actions A, respectivement les bons de souscriptions d'actions B."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR sept cent cinquante (750,- euros).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et domiciles, lesdits comparants ont signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: FEITLER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/170. Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020447/231/66.

(090021084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Fame Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 97.798.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6.2.2009.

Fiduciaire Nationale S.à.r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2009020578/512/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11160. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Lux Logistics 24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 109.676.

Im Jahre zweitausendacht, den einunddreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "S T G HOLDING S.à r.l.", mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter 109.668,

rechtmäßig vertreten durch ihren alleinzeichnungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Sven STROWIG, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66706 Perl, Donatusring 2a (Bundesrepublik Deutschland),

vertreten auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift durch die Aktiengesellschaft "FIDUCIAIRE EUROLUX", mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen,

hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Junglinster, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmachten, vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar erklärt alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Lux Logistics 24 S.à r.l.", mit Sitz in L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter 109.676, gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 8. Juli 2005, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1349 vom 1. Dezember 2005, zu sein,

und dass sie den amtierenden Notar ersucht folgende von ihr genomene Beschlüsse zu beurkunden wie folgt;

Erster Beschluss

Die Alleingesellschafterin stellt fest, dass auf Grund einer, von der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Zivilgesetzbuches angenommenen und von der Geschäftsführerin genehmigten, privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen, Frau Silke BIERMANN, Privatangestellte, wohnhaft in D-66706 Perl, Donatusring 2a, ein Gesellschaftsanteil an die vorgenannte Gesellschaft "S T G HOLDING S.à r.l." abgetreten hat.

Eine Kopie der obengenannten Gesellschaftsanteilsabtretung, vom Komparenten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Anteilseignerin trat somit vom Tage der Gesellschaftsanteilsübertragung sofort in den Besitz und Genuss der ihr übertragenen Anteile und hat ab dem vorgenannten Zeitpunkt die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners angenommen.

Zweiter Beschluss

Nach dieser hiavor festgestellten Abtretung von Gesellschaftsanteilen wird Artikel 6 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile von je fünfzig Euro (50,- EUR).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorzugsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft."

Dritter Beschluss

Die Alleingesellschafterin beschließt die bisherige Geschäftsführerin Frau Silke BIERMANN abzurufen und ihr vollständig und vorbehaltlos Entlastung für die Ausübung ihres Mandates zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Alleingesellschafterin ernennt, auf unbestimmte Dauer, Herrn Holger KRAUSE, Gesellschaftsverwalter, geboren in Reutlingen (Bundesrepublik Deutschland), am 14. Oktober 1967 wohnhaft in D-66663 Merzig, Zollerbergstraße 17, zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft mit folgender Zeichnungsberechtigung:

"Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten."

20554

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/180. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020448/231/66.

(090021097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Coparfin, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 47.480.

L'an deux mille neuf, le treize janvier à 11.30 heures du matin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COPARFIN, ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg numéro B 47.480, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 1994, publié au Mémorial C numéro 217 du 3 juin 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 796 du 29 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean Noël LEQUEUE, administrateur de société, demeurant à Arlon.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean BODONI, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Fabio MASTROSIMONE, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Avec effet au 1^{er} janvier 2009, suppression de la valeur nominale des 16.000 actions représentatives du capital social.

2. Avec effet au 1^{er} janvier 2009, changement de la monnaie d'expression du capital social de Dollars US en Euros et détermination du capital social en sa nouvelle expression par application du cours de change moyen du 31 décembre 2008.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives en vue de l'échange des titres de la Société et, en général, faire tout ce qui est utile ou nécessaire pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

5. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

C) Qu'il résulte de la liste de présence, que sur les 16.000 actions représentatives du capital social de USD 190.000.000.-, 16.000 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

D) Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés par le Président et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

20555

Première résolution

L'assemblée décide avec effet au 1^{er} janvier 2009 de supprimer la valeur nominale des seize mille (16.000) actions représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide avec effet au 1^{er} janvier 2009 de changer la monnaie d'expression du capital social de dollars des Etats-Unis d'Amérique en Euros par application du cours de change moyen du 31 décembre 2008, soit USD 1 pour EUR 0,71, faisant pour le capital social de cent quatre-vingt-dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 190.000.000.-) le montant de cent trente-quatre millions neuf cent mille euros (EUR 134.900.000.-).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq, alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1^{er}** . Le capital social de la société est fixé à cent trente-quatre millions neuf cent mille euros (EUR 134.900.000.-), représenté par seize mille (16.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées."

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration de la société à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives en vue de l'échange des titres de la Société et, en général, faire tout ce qui est utile ou nécessaire pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 11.45 heures du matin.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LEQUEUE - BODONI - MASTROSIMONE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 janvier 2009. Relation GRE/2009/295. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020457/231/71.

(090021133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Welland (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.769.

Les Comptes Annuels et Rapport du Commissaire au 31 OCTOBRE 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009020528/2270/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01300. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Intergroupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 84.565.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020560/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01593. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Intergroupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 84.565.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020561/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01591. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Transmedia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 123.916.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

FIDCOSERV S.à r.l.

54, Boulevard Napoléon 1^{er}

L-2210 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009020563/728/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10495. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 128.350.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

A. LORANG

Avocat

Référence de publication: 2009020172/1268/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09482. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**L.I.T. S.A., Luxembourg Investment Trend S.A., Société Anonyme,
(anc. Lights International Trading S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 59.534.

L'an deux mil neuf, le vingt-sept janvier,

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "LIGHTS INTERNATIONAL TRADING S.A." avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 59.534,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Franck BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 498 du 13 septembre 1997,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 02 septembre 2003, publiée au Mémorial C numéro 1052 du 10 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Bernadette REUTER-WAGNER, expert-comptable agréé, demeurant professionnellement à Bertrange,

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Changement de dénomination:

La dénomination de la société est changée en LUXEMBOURG INVESTMENT TREND S.A.

L'assemblée note que l'abréviation L.I.T. S.A. mentionnée dans le corps des statuts lors de la constitution de la société n'est pas reprise dans l'extrait d'immatriculation délivré par le RCSL et insiste pour le maintien de ladite abréviation L.I.T. S.A., priant le notaire, pour autant que de besoin, de faire inscrire cette abréviation au RCSL.

L'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXEMBOURG INVESTMENT TREND S.A., en abrégé L.I.T. S.A."

Transfert du siège

Le siège de la société est transféré à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent.

La première phrase de l'article 2 des statuts sera libellée comme suit:

"Le siège de la société est établi dans la Commune de Bertrange."

Objet social

L'objet de la société est modifié de sorte que l'article 4 des statuts est remplacé par le texte suivant:

" **Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La société pourra, dans les limites de la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société aura également comme objet toutes prestations de services, respectivement tous travaux administratifs exclusivement limités à la gestion du groupe (filiales et sous-filiales)."

Adaptation à la loi du 25 août 2006.

Les statuts de la société sont adaptés à l'éventualité d'un actionnaire, respectivement d'un administrateur unique, de sorte que les articles 6 et 10 sont remplacés comme suit:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

" **Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration."

Droit de préemption

Le texte suivant est ajouté en fin de l'article 5 des statuts:

Droit de préemption

Toute cession projetée et toute transmission pour cause de mort à un non actionnaire autre qu'un descendant en ligne directe est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant en cas de cession entre vifs, devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du légataire, ayant droit ou cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans le délai de trente jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption qui leur est réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de 30 jours le droit de manifester sa volonté d'acquérir les actions objets de la cession au prix unitaire déterminé projeté entre le cédant et le cessionnaire. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le Conseil d'Administration avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant en cas de cession entre vifs ou de la part de l'héritier, légataire ou ayant droit, en cas de transmission autre qu'entre vifs de la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, ladite cession ou transmission est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de 60 jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

Droit de sortie conjointe

Dans le cas où un actionnaire de la société possédant plus de 66% du capital, ou un groupe d'actionnaires détenant ensemble plus de 66% du capital, reçoit une offre de bonne foi d'un tiers pour l'achat de l'ensemble de ses/leurs actions de la société pour un prix spécifié, payable en espèces ou autrement, et à des conditions spécifiques, cet actionnaire transmettra immédiatement aux actionnaires minoritaires une notification, mentionnant (a) le nombre d'actions de la société concernée par la susdite offre d'achat, (b) le nom et l'adresse du tiers offrant, (c) le prix proposé et les termes et conditions de paiement offerts par le tiers offrant, et (d) que le tiers offrant a été informé des droits de sortie conjointe prévus par cet article 5 et a accepté d'acheter aux mêmes conditions les actions de la société détenues par les autres actionnaires, qui auront un délai de 15 jours à compter de cette notification pour exercer leur droit de sortie conjointe prévu au présent article 5. en notifiant leur décision au tiers offrant

Obligation de sortie conjointe

Dans le cas où un actionnaire de la société possédant plus de 66% du capital, ou un groupe d'actionnaires détenant ensemble plus de 66% du capital, reçoit une offre de bonne foi d'un tiers pour l'achat de l'intégralité des actions de la société pour un prix spécifié, payable en espèces ou autrement, et à des conditions spécifiques, cet actionnaire ou ce

groupe d'actionnaires, transmettra immédiatement aux actionnaires minoritaires, possédant seul ou ensemble moins de 34% du capital, une notification, mentionnant (a) le nombre d'actions de la société concernée par la susdite offre d'achat, (b) le nom et l'adresse du tiers offrant, (c) le prix proposé et les termes et conditions de paiement offerts par le tiers offrant.

Les actionnaires possédant seul ou ensemble moins de 34% du capital, peuvent soit user de leur droit de préemption en vue d'acquérir la totalité des actions de la société aux conditions déterminées entre le(les) cédant(s) possédant seul ou ensemble plus de 66% du capital et le tiers offrant, sinon ils s'engagent à céder leurs actions au tiers offrant, aux conditions identiques à celles proposées aux actionnaires qui détiennent seul ou ensemble au moins 66% du capital, permettant ainsi à ce dernier de devenir propriétaire de l'intégralité des actions de la société."

Conseil d'administration - Démissions

L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs et administrateur délégué Yvan PAQUE, Marie-Louise BAMPS et Pierre-Yves PAQUE et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Nominations administrateurs

L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs sortants:

- Monsieur Serge TESSEUR, administrateur de sociétés, né à Leuven, Belgique, le 02 novembre 1955, demeurant à B-3001 Heverlee, 2, Jachtlaan,
- Madame Marcelle WIES, employée privée, née à Luxembourg le 06 octobre 1955, demeurant à L-1880 Luxembourg, 175, rue Pierre Krier,
- Monsieur Robert BOUCHY, administrateur de société né à Kisangani, Zaïre, le 24 juillet 1958, demeurant à B-4000 Liège, 48, Quai de Rome.

Le mandat des administrateurs sera exercé gratuitement et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Commissaire aux comptes

Le mandat de la Fiduciaire Cabexco s.à r.l. est confirmé et reconduit et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Pouvoir de signature

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à 16h15.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. REUTER-WAGNER, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 28 janvier 2009. Relation: CAP/2009/210. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 28 janvier 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009019508/225/147.

(090020583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Edessa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.457.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDESSA SA, Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009020184/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11075. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.252.139.382,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 138.468.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B138468 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 23 April 2008, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1388 of 5 June 2008 and last amended by a notarial deed enacted on 10 December 2008 and published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3034 of December 30th, 2008.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing at Differdange

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, residing at Herserange (France).

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, residing at Rodange.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Shire Holdings Ireland No.2 Limited, Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Shire Holdings Ireland No.2 Limited (an Irish company), having its principal location at 20, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder") and the number of shares held by the Sole Shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 732,308,500 (seven hundred and thirty-two million, three hundred and eight thousand, five hundred) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Waiving of notice rights;

2. Increase of the share capital of the company by an amount of USD 519,830,882 (five hundred and nineteen million, eight hundred and thirty thousand, eight hundred and eighty-two United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 732,308,500 (seven hundred and thirty-two million, three hundred and eight thousand, five hundred United States Dollars) to USD 1,252,139,382 (one billion, two hundred and fifty-two million, one hundred and thirty-nine thousand, three hundred and eighty-two United States Dollars) by the issuance of 519,830,882 (five hundred and nineteen million, eight hundred and thirty thousand, eight hundred and eighty-two) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 2,079,323,529 (two billion, seventy-nine million, three hundred and twenty-three thousand, five hundred and twenty-nine United States Dollars);

3. Subscription and payment by Shire Holdings Ireland No.2 Limited, Luxembourg Branch of 519,830,882 (five hundred and nineteen million, eight hundred and thirty thousand, eight hundred and eighty-two) new shares by way of a contribution of nine receivables held by it against (i) Shire Holdings US AG, (ii) Shire Pharmaceuticals Group, and (iii) Shire Holdings UK Limited respectively;

4. New composition of the shareholding of the Company; and

5. Amendment of article eight of the articles of association of the Company in order to reflect such action."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital by an amount of USD 519,830,882 (five hundred and nineteen million, eight hundred and thirty thousand, eight hundred and eighty-two United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 732,308,500 (seven hundred and thirty two million, three hundred and eight thousand, five hundred United States

Dollars) to USD 1,252,139,382 (one billion, two hundred and fifty-two million, one hundred and thirty-nine thousand, three hundred and eighty-two United States Dollars) by the issuance of 519,830,882 (five hundred and nineteen million, eight hundred and thirty thousand, eight hundred and eighty-two) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting USD 2,079,323,529 (two billion, seventy-nine million, three hundred and twenty-three thousand, five hundred and twenty-nine United States Dollars) (the "Share Premium"), of which an amount of USD 51,983,088.20 (fifty-one million, nine hundred and eighty-three thousand, eighty-eight United States Dollars and twenty cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of (i) a receivable for an amount of USD 1,770,000,000 (one billion seven hundred and seventy million United States Dollars) held against Shire Holdings US AG, a limited liability company incorporated under the laws of the state of Delaware, USA, having its principal place of business at 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, USA, (ii) a receivable for an amount of USD 635,318,681 (six hundred and thirty-five million, three hundred and eighteen thousand, six hundred and eighty-one United States Dollars) held against Shire Pharmaceuticals Group, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered address at Hampshire International Business Park, Chineham, Basingstoke, Hampshire RG24 8EP, United Kingdom, and (iii) a receivable for an amount of USD 193,835,730 (one hundred and ninety-three million, eight hundred and thirty-five thousand, seven hundred and thirty United States Dollars) held against Shire Holdings UK Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered address at Hampshire International Business Park, Chineham, Basingstoke, Hampshire RG24 8EP, United Kingdom, (the "Receivables").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of all the New Shares by the Sole Shareholder, through the contribution in kind described below.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the forenamed company, Shire Holdings Ireland No.2 Limited, Luxembourg Branch, here represented as stated above, declares to subscribe for New Shares subject to the payment of the Share Premium.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by a contribution of the Receivables.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is of USD 2,599,154,411 (two billion five hundred and ninety-nine million, one hundred and fifty-four thousand, four hundred and eleven United States Dollars). This valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 9 January 2009, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase. This statement of contribution value shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence and disposal has been given to the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

Shire Holdings Ireland No.2 Limited, Luxembourg Branch for 1,252,139,382 (one billion, two hundred and fifty-two million, one hundred and thirty-nine thousand, three hundred and eighty-two) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend article eight of the articles of association of the Company (the "Articles") to be read as follows for the first paragraph of this article:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 1,252,139,382 (one billion, two hundred and fifty-two million, one hundred and thirty-nine thousand, three hundred and eighty-two United States Dollars) represented by 1,252,139,382 (one billion, two hundred and fifty-two million, one hundred and thirty-nine thousand, three hundred and eighty-two) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this Deed have been estimated at about SEVEN THOUSAND EURO (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le neuf janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B138468 (la "Société"), constituée suivant acte notarié du 23 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1388 en date du 5 juin 2008 et dernièrement modifié suivant acte notarié du 10 décembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3034 du 30 décembre 2008.

L'assemblée est présidée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

La présidente désigne comme secrétaire Mme Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - L'associé unique de la Société, Shire Holdings Ireland No.2 Limited, Luxembourg Branch, la succursale luxembourgeoise de Shire Holdings Ireland No.2 Limited (une société irlandaise), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dûment représenté par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'"Associé Unique") et le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 732.308.500 (sept cent trente-deux millions trois cent huit mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar US) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été valablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

"Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de 519.830.882 USD (cinq cent dix-neuf millions huit cent trente mille huit cent quatre-vingt-deux dollars US) pour le porter de son montant actuel de 732.308.500 USD (sept cent trente-deux millions trois cent huit mille cinq cent dollars US) à 1.252.139.382 USD (un milliard deux cent cinquante deux millions cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-deux dollars US) par l'émission de 519.830.882 (cinq cent dix-neuf millions huit cent trente mille huit cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar US) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2.079.323.529 USD (deux milliards soixante dix-neuf millions trois cent vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf dollars US);

3. Souscription et libération par Shire Holdings Ireland No.2 Limited, Luxembourg Branch de 519.830.882 (cinq cent dix-neuf millions huit cent trente mille huit cent quatre-vingt deux) nouvelles parts sociales par apport de neuf créances qu'elle détient à l'encontre de (i) Shire Holdings US AG, (ii) Shire Pharmaceuticals Group, et (iii) Shire Holdings UK Limited respectivement;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;et

5. Modification de l'article huit des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec cette acte."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée générale extraordinaire qui aurait du lui être envoyée avant la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre de l'examiner attentivement.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 519.830.882 USD (cinq cent dix-neuf millions huit cent trente mille huit cent quatre-vingt-deux dollars US) pour le porter de son montant actuel de 732.308.500 USD (sept cent trente-deux millions trois cent huit mille cinq cents dollars US) à 1.252.139.382 USD (un milliard deux cent cinquante deux millions cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt deux dollars US) par l'émission de 519.830.882 (cinq cent dix-neuf millions huit cent trente mille huit cent quatre-vingt-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale

de 1 USD (un dollar US) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 2.079.323.529 USD (deux milliards soixante dix-neuf millions trois cent vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf dollars US) (la "Prime d'Emission"), dont 51.983.088,20 USD (cinquante et un millions neuf cent quatre-vingt trois mille quatre-vingt-huit dollars US et vingt centimes) seront alloués à la réserve légale, l'intégralité étant entièrement libérée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique d'(i) une créance d'un montant de 1.770.000.000 USD (un milliard sept cent soixante-dix millions dollars US) détenue à l'encontre de Shire Holdings US AG, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, (ii) une créance d'un montant de 635.318.681 USD (six cent trente-cinq millions trois cent dix-huit mille six cent quatre-vingt un dollars US) détenue à l'encontre de Shire Pharmaceuticals Group, une société constituée selon le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Hampshire International Business Park, Chineham, Basingstoke, Hampshire RG24 8EP, Royaume-Uni, et (ni) une créance d'un montant de 193.835.730 USD (cent quatre-vingt-treize millions huit cent trente-cinq mille sept cent trente dollars US) détenue à l'encontre de Shire Holdings UK Limited, une société constituée selon le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Hampshire International Business Park, Chineham, Basingstoke, Hampshire RG24 8EP, Royaume-Uni (les "Créances").

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver la souscription et la libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique au moyen de l'apport en nature décrit ci-avant.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Payement

Intervient ensuite aux présentes la société prédésignée, Shire Holdings Ireland No.2 Limited, Luxembourg Branch, représentée comme mentionnée ci-dessus, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales moyennant le paiement de la Prime d'Emission.

Ces Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été libérées intégralement au moyen de l'apport des Créances.

Évaluation

La valeur nette de cet apport en nature est de 2.599.154.411 USD (deux milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent cinquante-quatre mille quatre cent onze dollars US). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 9 janvier 2009, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants en cas d'augmentation de capital. Une telle déclaration sur la valeur de l'apport restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

Shire Holdings Ireland No.2 Limited, Luxembourg Branch pour 1.252.139.382 (un milliard deux cent cinquante deux millions cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar US) chacune;

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article huit des statuts la Société (les "Statuts") pour donner la teneur suivante au premier alinéa de cet article:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 1.252.139.382 USD (un milliard deux cent cinquante deux millions cent trente neuf mille trois cent quatre-vingt deux dollars US), représenté par 1.252.139.382 (un milliard deux cent cinquante deux millions cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar US) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève à environ 7.000,- EUR (sept mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2009. Relation: EAC/2009/600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009019509/219/228.

(090019929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Curci & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 1C, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.804.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020090/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00200. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

AJYR Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.324.

L'an deux mil neuf, le trente janvier,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AJYR Investissement S.A., établie et ayant son siège social à L-8522 BECKERICH, 6 rue Jos Seyler,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 144.324,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 janvier 2009, en voie de publication.

L'assemblée est présidée par Madame Joëlle WURTH, demeurant professionnellement à L-8522 BECKERICH, 6 rue Jos Seyler.

Le président désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, employée privée, demeurant professionnellement à Redange, 19 Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cécile REZETTE, demeurant professionnellement à L-8522 BECKERICH, 6 rue Jos Seyler.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 dernier alinéa des statuts aux fins de lui conférer le contenu suivant:

"La société se trouve engagée par la signature obligatoire de l'administrateur-délégué, et ce conjointement avec l'un des administrateurs"

2. Révocation du commissaire aux comptes à savoir la société à responsabilité limitée ABH Fiduciaire SARL, inscrite sous le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.60, établie et ayant son siège social à L-8522 BECKERICH, 6 rue Jos SEYLER, avec effet au jour de la présente assemblée générale.

3. Nomination pour une durée indéterminée de Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à Beckerich, 6 rue Jos Seyler à la fonction de commissaire aux comptes et ce avec effet immédiat.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de changer l'article 5 dernier alinéa des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"La société se trouve engagée par la signature obligatoire de l'administrateur-délégué, et ce conjointement avec l'un des administrateurs"

Deuxième résolution

L'assemblée générale révoque à l'unanimité des voix la société à responsabilité limitée ABH Fiduciaire SARL, inscrite sous le registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 131.60, établie et ayant son siège social à L-8522 BECKERICH, 6 rue Jos SEYLER, en sa qualité de commissaire aux comptes, et ce avec effet au jour des présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme à l'unanimité des voix avec effet au jour des présentes pour une durée indéterminée: Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à Beckerich, 6 rue Jos Seyler avec effet au jour des présentes en sa qualité d'administrateur de la dite société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cent euros (500,-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: WURTH, RAMOS, REZETTE; REUTER.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 janvier 2009. Relation: RED/2009/108. Reçu vingt-quatre euros (24,00 €)

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme délivrée aux parties sur demande et aux fins de publication.

Redange/Attert, le 30 janvier 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009019656/7851/63.

(090019930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

3P Automation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 98.755.

Generalversammlungsbeschluss:

- 1) Die Generalversammlung akzeptiert den Rücktritt von Herr SCHMITT Andreas, 9 Bodenheckstrasse D-54634 BITBURG, Herr CHLUBA Paul-Jurgen, 8 Wiesenstrasse D-31691 HELPSEN und Herr ANKE Paul, 9 Uhlandstrasse D-66265 HEUSWEILER als Verwalter (administrateur).
- 2) Die Generalversammlung beschließt die Mandate von Herr NELS Joachim, 10 Im Kirchenfeld D-54636 BIERSDORF AM SEE und Herr MEIER Carsten, 66 Bergkirchenener Strasse D-32429 MINDEN als Verwalter (administrateur), bis zur Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird, zu verlängern.
- 3) Die Generalversammlung beschließt das Mandat von Herr MEIER Carsten, 66 Bergkirchenener Strasse D-32429 MINDEN als Delegierter des Verwaltungsrates (administrateur-délégué), bis zur Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird, zu verlängern.

4) Die Generalversammlung beschließt daß die Gesellschaft sich verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates, für einen unbegrenzten Betrag.

5) Die Generalversammlung beschließt das Mandat von
GEFCO SA, 6 rue Nicolas Wester L-5836 ALZINGEN
als Rechnungskommissar, bis zur Generalversammlung die im Jahre 2014 stattfinden wird, zu verlängern.

Angefertigt in Echternach, den 03.11.2008.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

Signature

Référence de publication: 2009020207/725/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09850. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Multiplan Group S.A./N.V./Ltd/AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 52.191.

In the year two thousand and eight, on the twelfth decembre,

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd/AG, a company limited by shares, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 52.191, incorporated by deed of Maître Jacques DELVAUX, notary then residing in Esch-sur-Alzette, on August 21, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of November 10, 1995, number 574.

The meeting is presided by Cornelis Wilhelmus Johannes Maria VAN ERP, dirigeant d'entreprises, residing in L-1159 Luxembourg, 5, rue Avalon,

who appointed as secretary Laurent NIEDNER, attorney-at-law, residing professionally in L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue.

The meeting elected as scrutineer Cornelis Wilhelmus Johannes Maria VAN ERP, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- To insert a new article 8bis in the Articles of Incorporation of the company which be read as follows:

" **Art. 8bis.** If it is noted at a shareholders' meeting that the company has only one shareholder left, the number of the board members can be limited to one until the shareholders' meeting after it is noticed that there are more than one shareholder. In that case, the sole board member may validly sign alone for the company in any circumstances."

2.- Verification of that the company has only one shareholder left.

3.- Resignation of the existing board of directors.

4.- Appointment of Mr Cornelis Wilhelmis J.M. VAN ERP as sole director.

5.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general shareholders' meeting resolves to insert a new article 8bis in the Articles of Incorporation of the company which be read as follows:

" **Art. 8bis.** If it is noted at a shareholders' meeting that the company has only one shareholder left, the number of the board members can be limited to one until the shareholders' meeting after it is noticed that there are more than one shareholder. In that case, the sole board member may validly sign alone for the company in any circumstances."

Second resolution

The general shareholders' meeting records that the company has only one shareholder left.

Third resolution

The general shareholders' meeting decides to act the resignation of the existing members of the board of directors of the Company and grants them discharge for their duties.

Fourth resolution

The general shareholders' meeting decides to appoint Mr Cornelis Wilhelmis J.M. VAN ERP, directeur d'entreprises, born in Maasdriel (The Netherlands), on August 19, 1951, residing in L-1159 Luxembourg, 5, rue d'Avalon, as sole director for six years.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand four hundred euro (EUR 1 ,400.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze décembre,

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./Ltd/AG, une société anonyme avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.191, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 574 du 10 novembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cornelis Wilhelmus Johannes Maria VAN ERP, dirigeant d'entreprises, demeurant à L-1159 Luxembourg, 5, rue Avalon,

qui désigne comme secrétaire Maître Laurent NIEDNER, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cornelis Wilhelmus Johannes Maria VAN ERP, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Insertion d'un nouvel article 8bis dans les statuts de la société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 8bis.** Lorsque à une assemblée, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Dans ce cas, l'administrateur unique engage la société en toutes circonstances par sa seule signature."

2.- Constatation que la société n'a plus qu'un associé unique.

3.- Démission du conseil d'administration actuel.

4.- Nomination de Monsieur Cornelis Wilhelmis J.M. VAN ERP comme administrateur unique.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'insérer un nouvel article 8bis dans les statuts de la société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 8bis.** Lorsque à une assemblée, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé. Dans ce cas, l'administrateur unique engage la société en toutes circonstances par sa seule signature."

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que la société n'a plus qu'un associé unique.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission des membres actuels du conseil d'administration de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Cornelis Wilhelmis J. M. VAN ERP, directeur d'entreprises, né à Maasdriel (Pays-Bas), le 19 août 1951, demeurant à L-1159 Luxembourg, 5, rue d'Avalon, comme administrateur pour une durée de six années.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cornelis Wilhelmus Van Erp, Laurent Niedner, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2008. LAC / 2008 / 50633. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009019676/202/128.

(090020591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Pâtisserie La Chouquette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 65-67, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.716.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020138/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10143. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Solidus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.649.

In the year two thousand and nine. On the twentieth of January.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company SOLIDUS LUXEMBOURG S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg number B 117.649, incorporated by deed of Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg, on June 30, 2006, published in the Mémorial C number 1681 of September 8, 2006, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on September 15, 2006, published in the Mémorial C number 2147 of November 17, 2006.

The meeting is opened by Mr Jean FELL, chartered accountant, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, being in the chair, who appoints as secretary Mrs Sandra MARTEAUX, private employee, residing residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The meeting elects as scrutineer Mr Cornelius BECHTEL, consultant, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Adoption of a par value of EUR 0.031 per share, with effect retroactif on December 31, 2008.
- 2.- Exchange of the 31 existing shares with a par value of EUR 1,000.- each against 1,000,000 shares with a par value of EUR 0.031 each.
- 3.- Amendment of article 5, paragraph 1, of the company's articles of association.
- 4.- Transfer of the registered office of the company to L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- 5.- Resignation of COMCOLUX s.à r.l. as statutory auditor of the company.
- 6.- Appointment of the private limited liability company Kohnen & Associates as new statutory auditor of the company.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept by the latter.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to adopt a par value of zero point zero three one Euro (EUR 0.031) per share, with effect retroactif on December 31, 2008.

Second resolution

The meeting decides to exchange the thirty-one (31) existing shares of the company with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000) each against one million (1,000,000) shares with a par value of zero point zero three one Euro (EUR 0.031) each.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph one of article five of the company's articles of association as follows:

" **Art. 5. (paragraph 1).** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one million (1,000,000) shares with a par value of zero point zero three one Euro (EUR 0.031) each."

Fourth resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company to L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

20570

Fifth resolution

The meeting decides to accept the resignation of COMCOLUX S.à r.l. as statutory auditor of the company and to give discharge to the latter for the performance of its mandate.

Sixth resolution

The meeting decides to appoint private limited liability company Kohnen & Associates, with registered office in L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adelaide, R.C.S. Luxembourg number B 114.190, as new statutory auditor of the company until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2012.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about one thousand and twenty-five Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLIDUS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg numéro B 117.649, constituée suivant acte de Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1681 du 8 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2147 du 17 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean FELL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, qui désigne comme secrétaire Madame Sandra MARTEAUX, employée privée, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Cornelius BECHTEL, conseil, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Adoption d'une valeur nominale de EUR 0,031 par action, avec effet rétroactif au 31 décembre 2008.
- 2.- Echange des 31 actions existantes avec valeur nominale de EUR 31.000,- chacune contre 1.000.000 d'actions avec une valeur nominale de EUR 0,031 chacune.
- 3.- Modification de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts de la société.
- 4.- Transfert du siège de la société à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
- 5.- Démission de COMCOLUX S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la société.
- 6.- Nomination de la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée par celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

20571

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de zéro virgule zéro trois un euro (EUR 0,031) par action, avec effet rétroactif au 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les trente et une (31) actions existantes de la société avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) contre un million (1.000.000) d'actions avec une valeur nominale de zéro virgule zéro trois un euro (EUR 0,031) chacune.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er})**. Le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en un million (1.000.000) d'actions avec une valeur nominale de zéro virgule zéro trois un euro (EUR 0,031) chacune."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de COMCOLUX S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, R.C.S. Luxembourg numéro B 114.190, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille vingt-cinq euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FELL - MARTEAUX - BECHTEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2009. Relation GRE/2009/369. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020419/231/142.

(090021526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Panel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.110.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020141/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10148. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Scania Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Zone d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.907.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020086/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00189. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Beyla Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.480.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Angelo De BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

ici représenté par:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2009;

2) La société "OBUDA S.A.", une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 124 777;

ici représentée par:

Monsieur Antonio FERNANDES, prénommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualité qu'elles agissent, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente entre les fondateurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de "BEYLA INVESTMENTS S.A." (appelée ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et de tenir la position d'associé commandité dans toute société de société en commandite par actions droit luxembourgeois, ayant pour objet social l'investissement de ses avoirs

disponibles en titres de toute nature ainsi qu'en tout autres actifs permis par la loi, dans le but de diversifier les risques d'investissement et d'accorder à ses actionnaires le bénéfice de la gestion de ses actifs, tel que prévu par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle qu'elle peut être modifiée (la "Loi du 13 Février 2007").

L'objet de la Société est de plus la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action, intégralement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires.

La Société est autorisée, dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit comme il a pu être indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration devra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 12. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit et libéré en numéraire les montants ci-après indiqués:

Actionnaire	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'actions	Capital libéré (EUR)
M. Angelo DE BERNARDI;	16.000,-	160	16.000,-
"OBUDA S.A."	16.000,-	160	16.000,-
TOTAL:	32.000,-	320	32.000,-

Les trois cent vingt (320) actions de la Société ont été intégralement libérées par les souscripteurs, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

20576

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties préqualifiées représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle a été régulièrement constituée, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes.

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Angelo De BERNARDI, licencié en sciences commerciales et financières, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg) le 4 mai 1943, domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Mohammed KARA, expert comptable, né à Oum Toub Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Lorenzo GIANELLO, juriste, né à Rome (Italie), le 25 décembre 1976, domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société "HRT Révision S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51 238).

4. Le siège social de la Société est établi au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

5. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2009. Relation: EAC/2009/945. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 03 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009019810/239/220.

(090020368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Magilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 118, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.648.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020142/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10164. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Procastor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 280.200.002,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.077.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 janvier 2009

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Themis Audit Limited de son poste de commissaire aux comptes.

- L'assemblée décide de nommer au poste de commissaire aux comptes la société KPMG Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 103.590.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009020278/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00288. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Les Taillades S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7343 Steinsel, 10, rue des Templiers.

R.C.S. Luxembourg B 87.443.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020143/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10165. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Les Lingeries Classiques, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 30, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 57.404.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020144/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10160. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

CoMolitor (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.451.

EXTRAIT

Notification a été faite à Société par son associé, Cz2 Oil S.à r.l., du changement de sa dénomination sociale en Cz2 Magiste S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P/o Colony Luxembourg S.à r.l.
Véronique Réveilliez
Mandataire habilité

Référence de publication: 2009020234/4025/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01999. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

L.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 38, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 84.768.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020145/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10161. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 33.708.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 30 juin 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Göran Larsson, demeurant 14, Byskiftesgatan, S-216 23 MALMÖ, Monsieur Johan Löfgren demeurant 6, Spiksmadvägen, S-589 35 STOCKHOLM, et Monsieur Lennart Löfstrand, demeurant 5, Mosippevägen, S-589 35 STOCKHOLM, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009020293/506/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Il Limoncello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 90.455.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020146/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10150. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Maribogas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 160, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 92.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020147/5332/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00194. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Grosvenor Continental Europe Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.165.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion des actionnaires de la Société tenue en date du 9 décembre 2008 les décisions suivantes:

- Reconnaître et accepter la démission de M. Benoît Prat-Stanford en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 12 décembre 2008;

- Reconnaître et accepter la démission de M. Neil Leslie Jones en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 2 février 2009;

- Nommer M. Frederik Foussat, né le 12 mars 1972 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 69, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France et M. James Raynor, né le 17 juillet 1973 à Nottingham, Grande-Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 69, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 12 décembre 2008 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014;

- Reconnaître et accepter la démission de M. Frederik Foussat en tant que commissaire aux comptes avec effet au 12 décembre 2008; et

- Nommer M. Axel Guinebertière, né le 6 novembre 1977 à Versailles, France, ayant son adresse professionnelle au 69, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France en tant que commissaire aux comptes avec effet au 12 décembre 2008 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009020156/1092/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

No Limits Packaging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 50, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.897.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020148/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00184. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Conceptu'l S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 71, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 114.724.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020149/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10167. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Lady'Va, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.252.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020150/5332/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00203. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Coiffure Vandivinit Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 28, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.066.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020152/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10111. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Credit Suisse Atlas I Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 136.165.

Il résulte du contrat de vente du 18 décembre 2008 que 1.250 parts sociales de Classe A de la Société détenues par Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l. ont été transférées à Société Générale Frankfurt Branch, ayant son siège social à Neue Mainzer Strasse 46-45, D-60311 Frankfurt am Main (Allemagne), inscrite au Registre de Commerce de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRB 37465, de sorte que les parts sociales de Classe A de la Société représentant l'entière de son capital, sont désormais détenues comme tel:

- Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l.:	11.250 parts sociales de Classe A
- Société Générale Frankfurt Blanch:	1.250 parts sociales de Classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2009020151/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

I.D. Sport, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, Maison 48.

R.C.S. Luxembourg B 95.721.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 04 février 2009.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2009020153/238/12.

(090020123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Content Union S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 132.114.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of January.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "CONTENT UNION S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 132114, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 24th of September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2472 of the 31st of October 2007,

and whose articles of association have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on December 5th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 274 of the 1st of February 2008, and

- on January 17th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 697 of the 20th of March 2008.

The meeting is presided by Mister Elmar HEGGEN, Chief Financial Officer, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mister Philippe CAHEN, administrateur de société, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Olga DEL RIO, Corporate Counsel, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 14 of the articles of association by adding a 4th paragraph with the following wording:

" **Art. 14. 4th paragraph.** In case of urgency, the directors may also take decisions by circular resolutions without physically meeting. The resolution proposed shall be sent or telecommunicated in writing to all directors and shall be deemed to have been adopted as soon as a majority of directors shall have sent its affirmative decision to the registered office of the Company, either in writing, or by mail, or by any other means of telecommunication in writing. The chairman or, in his absence, a chief executive officer shall draw up the minutes thereof, and those minutes, to which the declaration received from the directors shall remain attached, shall be kept at the registered office of the Company together with the other minutes of the Board of Directors."

2. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to amend article 14 of the articles of association by adding a 4th paragraph with the following wording:

" **Art. 14. 4th paragraph.** In case of urgency, the directors may also take decisions by circular resolutions without physically meeting. The resolution proposed shall be sent or telecommunicated in writing to all directors and shall be deemed to have been adopted as soon as a majority of directors shall have sent its affirmative decision to the registered office of the Company, either in writing, or by mail, or by any other means of telecommunication in writing. The chairman or, in his absence, a chief executive officer shall draw up the minutes thereof, and those minutes, to which the declaration received from the directors shall remain attached, shall be kept at the registered office of the Company together with the other minutes of the Board of Directors."

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred and eighty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "CONTENT UNION S.A.", (la "Société", établie et ayant son siège social à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.114, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2472 du 31 octobre 2007,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 5 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 1^{er} février 2008, et

- en date du 17 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 697 du 20 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Elmar HEGGEN, Chief Financial Officer, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe CAHEN, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Olga DEL RIO, Corporate Counsel, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 14 des statuts en ajoutant un 4^{ème} alinéa de le teneur suivante:

" **Art. 14. 4^{ème} alinéa.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent prendre des décisions par voie de résolutions circulaires, sans se réunir physiquement. Les résolutions proposées sont envoyées ou télécommuniquées par écrit à tous les administrateurs et sont censées avoir été adoptées dès qu'une majorité des directeurs aura envoyé un vote affirmatif au siège de la Société, soit par écrit, soit par voie postale, soit par tout autre moyen de télécommunication écrit. Le président ou, en son absence, un administrateur - délégué en dresse procès-verbal, auquel sont annexées les prises de position reçues de la part des administrateurs, et lequel est conservé au siège de la Société avec les autres procès - verbaux du Conseil d'administration."

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts en ajoutant un 4^{ème} alinéa de la teneur suivante:

" **Art. 14. 4^{ème} alinéa.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent prendre des décisions par voie de résolutions circulaires, sans se réunir physiquement. Les résolutions proposées sont envoyées ou télécommuniquées par écrit à tous les administrateurs et sont censées avoir été adoptées dès qu'une majorité des directeurs aura envoyé un vote affirmatif au siège de la Société, soit par écrit, soit par voie postale, soit par tout autre moyen de télécommunication écrit. Le président ou, en son absence, un administrateur - délégué en dresse procès-verbal, auquel sont annexées les prises de position reçues de la part des administrateurs, et lequel est conservé au siège de la Société avec les autres procès - verbaux du Conseil d'administration."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent quatre-vingts euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HEGGEN; CAHEN; DEL RIO; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 janvier 2009. Relation GRE/2009/302. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 4 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020441/231/133.

(090021315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.207.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009020154/239/12.

(090020440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

CI-BBOI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6931 Mensdorf, 11, Cité a Gaessen.

R.C.S. Luxembourg B 109.578.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020155/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10154. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Magnisense, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.470,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 122.697.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009020157/5770/13.

(090020292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

**Boomrang, Société Anonyme,
(anc. Promag Bélux S.A.).**

Siège social: L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 82.099.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020158/508/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10129. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Project Minerva Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 134.788.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 22 décembre 2008:

1. Démission de Mme Bodour Mohamed Abdullah Mohamed Y. Al Tamimi de ses fonctions de gérant de la Société prenant effet le 23 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Project Minerva Holding S.à r.l.
Wim J.A. Rits / Marcus J. Dijkerman
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009020201/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09158. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

AMCIC UMCEBO (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.336.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009020159/5770/12.

(090020307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Arrivederci - An der Griecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 16, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.048.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Référence de publication: 2009020160/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10156. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

G.E.I.E. - PILA, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 98-102, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg D 86.

Rectificatif du dépôt initial du 04/12/2008 référence: L080178759.07

Suite à une erreur de publication, la gérance voudrait annuler et remplacer le texte figurant en haut de la page 5 des statuts relatif au point 6.2. Sources et modalités de financement par le texte qui suit:

1. En vue de couvrir les premiers frais et charges liés à la création, aux études diverses ainsi qu'à tous les frais de mise en place de la structure, chaque membre est tenu de verser dans la caisse du groupement, dès la signature du présent contrat, une somme de 100 € par part dont il est titulaire sous forme de cotisation exceptionnelle de création.

Cette cotisation fera l'objet éventuellement d'une extourne égale à la différence entre le coût réel de la création du G.E.I.E. - PILA et le montant de cette dernière consécutivement au budget de mise en place qui sera présenté en assemblée générale dans les deux mois qui suivront l'inscription au registre du commerce et des sociétés compétent.

2. Les frais de fonctionnement sont financés au moyen:

- De cotisations semestrielles évaluées lors de l'adoption du budget prévisionnel pour l'exercice concerné. Le budget sera arrêté conformément aux articles 15 à 17 des statuts.

- Des commissions particulières versées en rémunération des ventes ou des prestations effectuées par le groupement pour le compte d'un de ses membres.

- Dans l'hypothèse où l'équilibre financier du G.E.I.E. - PILA ne serait pas assuré par les recettes courantes, le ou les gérants pourra convoquer une assemblée générale ordinaire telle que prévue à l'article 16 aux fins de procéder à un appel de fond exceptionnel complémentaire par décision collégiale ordinaire prises dans les conditions fixées par les statuts. Dans l'hypothèse où le total de l'appel de fonds exceptionnels pour un exercice donné viendrait à dépasser 300 euros

par part, l'accord unanime des membres est requis. Il ne pourra être procédé l'année suivante à un autre appel de fonds quelqu'en soit le montant qu'avec l'accord unanime des membres.

Référence de publication: 2009020316/1559/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Vending Investment II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.679.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009020161/5770/12.

(090020316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Bimex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9637 Bockholtz, 4, Am aale Wee.

R.C.S. Luxembourg B 102.330.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020163/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08117. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Station FRANCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 55, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 20.015.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier /2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020166/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

SDIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 144.502.

STATUTS

L'an deux mille huit, Le trente décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"CONVERSION", société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-75001 Paris, 231, rue Saint Honoré, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 339.675.175,

représentée par Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1^{er} décembre 2008, laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. "CONVERSION" prénommée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée de droit français "SDIC", ayant eu son siège social à F-75008 Paris, 10, rue Lavoisier, au capital social actuel de mille euros (EUR 1.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de dix euros (EUR 10,00) chacune, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487.649.063.

2. L'associée unique, représentée comme dit, décide de ratifier la décision prise le 5 décembre 2008 à Paris (France), de transférer le siège social de Paris à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

3. L'associée unique décide de modifier l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

4. L'associée unique décide de supprimer momentanément la valeur nominale des parts sociales.

5. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,00) pour le porter de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000,00) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) sans création de parts sociales nouvelles.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par incorporation de réserves à concurrence de onze mille cinq cents euros (EUR 11.500,00), de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

6. L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq euros de sorte que le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

7. L'associée unique décide la refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "SDIC", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique "CONVERSION", société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à F-75001, 231, rue Saint Honoré.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales."

8. L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Alain PISANU, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 10, rue Lavoisier, de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2008 et de nommer comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Patrick HALLER, employé privé, né à Joeuf (France), le 14 août 1964, demeurant professionnellement à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle,

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

9. L'associée unique décide de fixer le siège social de la société au 24, rue Jean l'Aveugle, à L-1148 Luxembourg.

10. Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente-et-un décembre deux mille neuf.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de trois mille neuf cents euros (EUR 3.900,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2009. LAC/2009/454. Reçu à 0,5%: neuf cent soixante-sept euros quarante-sept cents (967,47 €)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009020405/227/121.

(090021662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Anolis-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 132.920.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 février 2008:

L'assemblée reconduit le mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009020299/506/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10979. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.

Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 23.299.

—
L'an deux mille neuf, le trentième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Dominique Roger, administrateur, demeurant au 24, rue des Peupliers, B-6840 Neufchâteau en qualité de fondé de pouvoir de ALD International Group Holdings GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung de droit allemand ayant son siège social à Nedderfeld 95, 22529 Hambourg, immatriculée au tribunal d'instance de Hambourg sous le numéro HRB 97.562, étant l'associé unique de Axus Luxembourg S.A. (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 23.299, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue empêché Maître André-Jean-Joseph Schwachten, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en 1985, numéro 308, page 14742. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 4 juin 2008 par acte notarié par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, et publié au Mémorial numéro 2700 du 5 novembre 2008.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Il résulte du registre des actionnaires que la comparante est l'associé unique de la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par elle sur les points à l'ordre du jour.

2. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

a. Augmentation du capital social d'un montant de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR), représenté par trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (333.334) actions sans valeur nominale afin de porter le capital social actuel de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) à cent millions cent cinquante mille euros (100.150.000,- EUR).

b. Souscription par l'associé unique de la Société des trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (333.334) nouvelles actions pour un prix total de souscription de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) et paiement en espèces de ce dernier.

c. Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts en conséquence de l'adoption du point a à l'ordre du jour.

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR), représenté par trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (333.334) actions sans valeur nominale afin de porter

le capital social actuel de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) à cent millions cent cinquante mille euros (100.150.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de souscrire toutes les trois cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (333.334) nouvelles actions pour un prix total de souscription de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) et de les payer intégralement en espèces.

La preuve du paiement des cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) a été donnée au notaire soussigné, qui l'établit expressément.

Troisième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts de la Société qui se lit de la manière suivante:

Art. 5. Capital social. "Le capital social est fixé à cent millions cent cinquante mille euros (100.150.000,- EUR), représenté par trois cent trente-trois mille huit cent trente-quatre (333.834) actions sans valeur nominale".

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à € 6.500,-.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Roger, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 février 2009. Relation: EAC/2009/1118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie Boiça.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 février 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009020444/272/60.

(090021067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

SC Investments LMG S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. SC Investments S.à r.l.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.210.

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Primrose Overseas Ltd., une société du Belize, ayant son siège social à Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, inscrite au registre "International Business Companies" du Belize sous I.B.C. No. 70423,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée SC Investments S.à r.l., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 138.210, constituée par acte du notaire soussigné en date du 21 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1278 du 26 mai 2008,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en SC Investments LMG S.à r.l. et de modifier en conséquence de dernier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}** . (dernier alinéa). La société adopte la dénomination SC Investments LMG S.à r.l.."

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 92.500,-), par l'émission de trois mille deux cents (3.200) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les trois mille deux cents (3.200) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associée unique Primrose Overseas Ltd., prédésignée, par apport à concurrence de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) d'une créance certaine, liquide et exigible à charge de la société SC Investments LMG S.à r.l.. et au profit de la société Primrose Overseas Ltd..

La preuve de l'existence de cette créance a été apportée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre-vingt-douze mille cinq cents euros (EUR 92.500,-) divisé en trois mille sept cents (3.700) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée."

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Stewart Kam Cheong comme gérant de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Monsieur Olivier Dorier reste gérant unique de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de mille trois cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine. On the twentieth of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Primrose Overseas Ltd., a Belize company, with registered office at Jasmine Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777, Belize City, Belize, registered with the International Business Companies registry of Belize under the I.B.C. No. 70423,

here represented by M. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of the limited liability company (société à responsabilité limitée) SC Investments S.à r.l., having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 138.210, incorporated by deed of the undersigned notary on the 21st of April 2008, published in the Mémorial C number 1278 of the 26th of May 2008,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company into SC Investments LMG S.à r.l. and subsequently amends the last paragraph of article one of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 1. (last paragraph).** The Company will exist under the name of SC Investments LMG S.à r.l.."

Second resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by the amount of eighty thousand Euro (EUR 80,000.-), in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 92,500.-), by the issue of three thousand two hundred (3,200) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The three thousand two hundred (3,200) new shares have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder Primrose Overseas Ltd., prenamed, by contribution in kind to the extent of eighty thousand Euro (EUR 80,000.-) of an unquestionable, liquid and enforceable claim owed by the company SC Investments LMG S.à r.l. and against the company Primrose Overseas Ltd..

Proof of the existence of this claim was given to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article five of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 92,500.-) divided into three thousand seven hundred (3,700) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr Stewart Kam Cheong as manager of the company and to grant him full and entire discharge for the execution of his mandate.

Mr Olivier Dorier stays sole manager of the company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred and fifty euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 janvier 2009 Relation GRE/2009/371. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009020410/231/110.

(090021506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Station FRANCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 55, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 20.015.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020168/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090020690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2009.
